



Municipalité de Saint-Gilbert

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DM-01-2026

Avis public est par la présente donné, conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.R.Q.c.,A19-1)*, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Gilbert, Mylène Robitaille, que les membres du conseil municipal statueront sur une demande de dérogation mineure lors de la séance régulière qui se tiendra le **6 juillet 2026 à 20h00** au centre municipal, 110 rue Principale, Saint-Gilbert.

Désignation de l'immeuble

L'immeuble faisant l'objet de la demande de dérogation mineure est localisé au 834 rue Principale, propriété de Mme Alexandra Ouellet, sise dans la zone Ra/a-1 selon le plan de zonage de la municipalité et désigné par le lot 4 65 385 du cadastre du Québec.

Nature et effet de la demande :

La dérogation mineure, si elle est accordée, aura pour effet :

- D'autoriser la **superficie au sol maximale pour toutes les constructions complémentaires à 212,4 mètres carrés** au lieu de 150 mètres carrés, le tout en vertu du Règlement de zonage # U-08-2014, paragraphe 2, article 7.2.2;

Toutes personnes ou organismes intéressés pourront se faire entendre par le conseil municipal le 6 juillet 2026 à 20h00 relativement à cette demande de dérogation.

DONNÉ À SAINT-GILBERT, ce 18 juin 2026.

Mylène Robitaille,
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée Mylène Robitaille, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Gilbert, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public le 17 avril 2025 au bureau municipal et publié celui-ci sur le site Internet de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 18 juin 2026.

Mylène Robitaille,
Directrice générale et greffière-trésorière